



**CFTC Nocibé**

Toujours à vos côtés !

A AFFICHER

Décembre 2020

# Rétro 2020



La **CFTC Nocibé** a été heureuse de pouvoir répondre à vos questions lors de vos nombreux appels. Afin de mieux vous informer, la **CFTC Nocibé** a rédigé des bons à savoir que vous avez reçu en magasin tout le long de l'année et que vous pouvez retrouver ci-dessous et sur notre site [www.cftc-nocibe.fr](http://www.cftc-nocibe.fr)

## Rappel des bons à savoir édités en 2020.

→ Prime d'activité

→ Travail du dimanche des maires    Travail du dimanche zone touristique

→ Nocs & Challenge

→ Congés payés

→ L'arrêt maladie

→ Action Logement

→ La parentalité

→ Le rôle du CSE

→ Les réunions, jour de repos, heures supplémentaires ou complémentaires



Ces bons à savoir reprennent **avec exactitude** vos droits, les règles mises en place par Nocibé et les accords signés par la **CFTC Nocibé**.

En 2020 la **CFTC Nocibé** a assisté de nombreux salariés lors d'entretiens disciplinaires, visité de nombreux magasins.

La **CFTC Nocibé** a contribué aux mesures anti- Covid 19 avec la direction lors de nombreuses réunions.

En 2020, la **CFTC Nocibé** s'est investie pour les salariés, n'hésitez pas à nous contacter en 2021 pour échanger sur vos conditions de travail, nous aurons à ❤️ de vous écouter et remonter vos difficultés.

**La CFTC, premier syndicat de l'entreprise, toujours à vos côtés !**

**Retrouvez nous sur : [www.cftc-nocibe.fr](http://www.cftc-nocibe.fr)**